



## OUGC 84 :

### Pour une gestion collective Des prélèvements d'eau agricole



**La Chambre d'agriculture de Vaucluse est officiellement Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau à usage agricole (OUGC 84), par Arrêté Inter-Préfectoral du 31/01/2019.**

Dans le contexte actuel, marqué à la fois par l'aggravation des épisodes de sécheresse et par le durcissement de la réglementation sur l'eau, la **Chambre d'agriculture de Vaucluse (CA 84)** a décidé de s'engager officiellement dans la création d'un OUGC.

#### OUGC ?

L'OUGC a vocation de guichet unique pour les autorisations de prélèvement d'eau à usage agricole, tant pour les préleveurs individuels que collectifs (canaux), à l'échelle d'entités hydrologiques cohérentes. C'est un lieu propice aux échanges concernant la gestion de l'eau agricole, particulièrement pour les arbitrages de partage en cas de pénurie.

#### Pourquoi un OUGC ?

Les autorisations individuelles de prélèvement d'eau agricole vont progressivement être supprimées au profit d'une **Autorisation Unique de Prélèvement (AUP)**, attribuée par bassin versant et à répartir entre les préleveurs agricoles individuels et collectifs.

#### Mission de l'OUGC ?

La stricte mission minimum de l'OUGC est de répartir la demande en eau agricole par bassin versant, dans le respect de l'AUP. L'OUGC pourra s'engager ultérieurement sur d'autres missions facultatives, en fonction des attentes de ses membres.

#### Composition et fonctionnement de l'OUGC ?

- Comité D'Orientation (CODOR) : organe consultatif et opérationnel de l'OUGC, où siègent usagers agricoles, collectivités, services de l'Etat, ...
- Commissions Locales : commissions de préleveurs en charge d'alimenter et mettre en œuvre les décisions du CODOR (ex. : proposer un plan de répartition des prélèvements d'eau agricoles annuel, examen des nouvelles demandes en eau, relais locaux des préleveurs...).

Les décisions prises par l'OUGC seront soumises à validation du Préfet. Dans le cas présent de l'OUGC 84, toutes décisions majeures seront soumises à validation en Session de la CA 84, sous la responsabilité de la Présidente de la CA 84 et du Préfet.

#### Périmètre de l'OUGC :

Le périmètre couvre l'ensemble des communes de Vaucluse, ainsi qu'entièrement ou partiellement 95 communes de la Drôme, 15 des Alpes-de-Haute-Provence et 9 des Hautes Alpes.

Il s'agit d'un périmètre assez large, afin d'exprimer une gestion cohérente et pérenne hydrologiquement parlant, en accord avec les Chambres d'agriculture des autres départements concernés (04, 05 et 26 / Cf. carte).

L'objectif est d'assurer à tous les préleveurs agricoles le même service, avec un interlocuteur unique facilement identifié, et de bénéficier d'une vision d'ensemble des prélèvements d'eau sur ce territoire, pour défendre au mieux et durablement les intérêts des exploitations agricoles.

11039

Mes services et moi-même restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame la Présidente ou Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



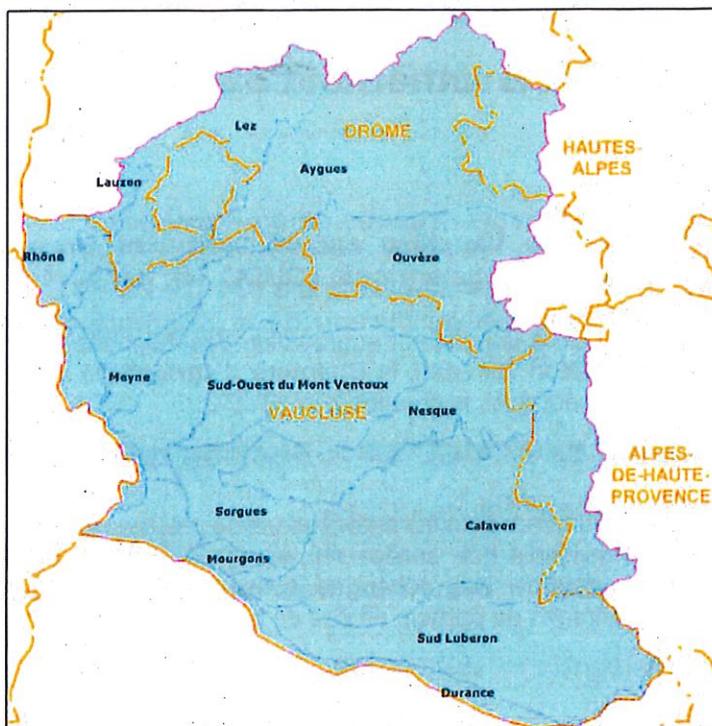
Georgia LAMBERTIN  
Présidente

*Pièces jointes :*

- Note de présentation de l'OUGC 84,
- Note de présentation des instances de gouvernance,
- Liste des structures sollicitées pour intégrer le CODOR et les CL

**Emprise du périmètre de l'OUGC 84 (ressources superficielles et souterraines)**

**NB : prélèvements dans le cours d'eau Durance exclus (en particulier ceux déjà gérés par la CED)**



**Quelques chiffres :**

Au total, près de 2 000 usagers agricoles individuels et collectifs sont enregistrés dans la base de données, pour plus de 7 300 points de prélèvements et un besoin en eau prévisionnel pour usage agricole de l'ordre de 25 millions de m<sup>3</sup>, tous bassins confondus.

A ces volumes, il convient d'ajouter les prélèvements effectués en rivière par les réseaux collectifs (ASP d'irrigation) : Près de 50 points de prélèvements / plus de 40 millions de m<sup>3</sup>.

**Calendrier de travail 2019-2020:**

- Poursuite de l'information aux préleveurs agricoles, mise à jour des données 2018-2019
- Enquête à venir début 2020 : bilan des prélèvements 2019 et prévisionnel 2020
- Constitution du dossier de demande d'AUP (en cours - dépôt courant 2020), comprenant :
  - o Une étude d'incidence environnementale confiée à un bureau d'études spécialisé
  - o Le premier Plan Annuel de Répartition des volumes
  - o La description des organes de concertation et de décision de l'OUGC
  - o Le protocole de gestion / règlement intérieur de l'OUGC

L'aboutissement de la demande d'AUP, soumise à enquête publique, est la délivrance d'Autorisations de prélèvements d'eau agricole pour la campagne 2021.

**Informations et contacts :**

BERNARD Claire (04 90 23 65 01 / [claire.bernard@vaucluse.chambagri.fr](mailto:claire.bernard@vaucluse.chambagri.fr))

MUSCAT Anthony (04 90 23 65 34 / [anthony.muscat@vaucluse.chambagri.fr](mailto:anthony.muscat@vaucluse.chambagri.fr))

OUGC 84  
Chambre d'agriculture 84  
Site Agroparc  
TSA 88444  
84912 AVIGNON Cedex 9  
[ougc@vaucluse.chambagri.fr](mailto:ougc@vaucluse.chambagri.fr)

[www.ougc84.fr](http://www.ougc84.fr)



# OUGC 84 :

## Instances de gouvernance et de concertation



La composition et le rôle des différents organes de gouvernance :

- Est le résultat d'une concertation entre les 4 Chambres d'agriculture et les 4 Directions Départementales des Territoires du périmètre (04-05-26-84).
- A fait l'objet d'une délibération du bureau de la Chambre d'agriculture de Vaucluse (CA84) en date du 04/11/2019

### I. Organe décisionnel de l'OUGC 84 = Session de la CA 84

- Valide les orientations discutées en CODOR
- Informe le CODOR du montant global de la contribution financière attendue des ressortissants de l'OUGC pour couvrir les frais de gestion de l'OUGC non couverts par des subventions.
- Nomme un(e) « Président(e) » du CODOR
- La session peut déléguer ce rôle au Bureau de la CA 84 en intersessions
- Ses décisions sont ensuite soumises au Préfet pour validation
- La présidence de l'OUGC84 est la/le Président(e) de la CA 84

### II. Comité D'Orientation = CODOR

#### A. Composition :

3 collèges, pour un total de 48 membres

- Usagers agricoles : 27 membres (56% du total)
- Etat : 6 membres (13% du total)
- Collectivités locales et structures gestionnaires : 15 membres (31% du total)

Grands principes

- Le collège « usagers agricoles » est majoritaire
- Représentativité territoriale (considérer l'ensemble du périmètre, pour tous collèges)
- Représentativité des usagers (préleveurs individuels et collectifs)

#### B. Rôle

- Veille au respect de la réalisation des missions confiées à l'OUGC, et notamment la définition et la gestion des AUP et l'établissement des PAR
- Assure la Concertation et formule des avis pour l'organe décisionnel.
- Propose des missions complémentaires
- Propose un règlement intérieur (et ses modifications)
- Propose les règles de répartition de la charge financière entre les ressortissants de l'OUGC (part fixe, part variable, droits d'entrée, pénalités...)
- Propose des modifications de la composition du CODOR et des Commissions Locales

### C. Fonctionnement

- Fréquence : le CODOR se réunit minimum 2 fois l'an (préparation de campagne et bilan), et minimum 3 fois l'an en année de sécheresse (réunion additionnelle en été).
- Les avis transmis à la Session sont le résultat d'un vote entre les membres du CODOR
- Le nombre de votes pour / contre / abstention est précisé

Certaines réunions pourront s'envisager de manière dématérialisée, par simple consultation électronique, quand les sujets à aborder se prêteront à un tel format.

## III. Commissions Locales = CL = Commissions d'irrigants

### A. Rôle

- Alimenter les décisions du CODOR
- Proposer le Plan Annuel de Répartition
- Examiner et donner un avis sur les nouvelles demandes
- Proposer des systèmes de gestion en période d'étiage
- Faire le relais avec les préleveurs agricoles du secteur
- Examiner et donner un avis sur les réclamations et les solutions proposées

### B. Composition

4 commissions distinctes, sur différentes masses d'eau :

- Lez, A/Eygues, Ouvèze : 21 membres - bassins ZRE, problématiques similaires et la plupart des interlocuteurs communs, territoires contigus.
- Calavon : 9 membres - déjà une organisation en place 04-84 avec la commission des irrigants (s'inscrit dans la continuité d'un groupe qui fonctionne).
- Miocène : 10 membres - problématique spécifique
- Autres masses d'eau : 9 membres - non déficitaires, irrigation individuelle et collective - ressources superficielles et souterraines.

### C. Fonctionnement

- En plus des structures constituant les Commissions Locales, il est possible d'inviter d'autres personnes, au cas par cas selon la thématique à traiter, sans droit de vote.
- L'avis transmis au CODOR est le résultat d'un vote entre les membres de la Commission Locale
- Le nombre de votes pour / contre / abstention est précisé

### Informations et contacts :

BERNARD Claire (04 90 23 65 01 / [claire.bernard@vaucluse.chambagri.fr](mailto:claire.bernard@vaucluse.chambagri.fr))

MUSCAT Anthony (04 90 23 65 34 / [anthony.muscat@vaucluse.chambagri.fr](mailto:anthony.muscat@vaucluse.chambagri.fr))

OUGC 84  
Chambre d'agriculture 84  
Site Agroparc  
TSA 88444  
84912 AVIGNON Cedex 9  
[ougc@vaucluse.chambagri.fr](mailto:ougc@vaucluse.chambagri.fr)

[www.ougc84.fr](http://www.ougc84.fr)



**COMMISSIONS LOCALES (CL) DE L'OUGC 84**

version validée en bureau CA84 du 04/11/2019

				nombre de sièges			
				Lez, Aeygues, Ouveze	Calavon	Miocène	autres
				21	9	10	9
				8	3		3
				1	1		1
					1		
				1			
				3		1	
				3			
				3	1	2	2
				13	6	6	6
					3		
				1			
				3		2	
				3	3		3
				3		2	
				3	3	2	3
				3			
				3		2	3

Les CL réunissent uniquement des usagers agricoles . Possibilité d'inviter d'autres personnes pour avis, selon sujets à traiter.

Envoyé en préfecture le 03/02/2020

Reçu en préfecture le 03/02/2020

Affiché le

ID : 084-258402346-20200128-2020CS13-DE